

Convocqué le 24/05/2019, le conseil s'est réuni ce jour à 18h30
 Le Secrétariat est assuré par Th. Nonnotte
 Absents : J. Petitjean ; S. Leblanc ; M.A Sauvayre (procureur à T. Nonnotte)

→ Acquisition de deux parcelles boisées - - - - - 19/12
 Après avoir consulté les services de l'ONF, le maire propose au conseil, qui l'accepte (unanimité), l'acquisition de deux parcelles boisées =

- ZB 19 de 23 à 10 ca pour un montant de 1.600 €
 - A 447 de 71 à 75 ca pour un montant de 1.400 € à Nadéline Loup, propriétaire.
- Le conseil autorise le maire à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

→ RD 486, limites d'agglomération - - - - - 19/14

Le maire informe le conseil des démarches qu'il a entreprises pour installer des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la commune de Thise

En l'absence de réponse (lettre à la présidente du Conseil Départemental du 27/04/2019) le maire soumet un arrêté fixant les limites de l'agglomération de Braillans sur la RD 486.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de l'arrêté qui sera transmis à la Préfecture -
 En l'absence de saisine du Tribunal Administratif dans les deux mois, l'arrêté pourra être appliqué

→ Décision Modificative n° 1 - - - - - 19/14

Le paiement à Marchaux / Chaudefontaine relatif à la part de Braillans concernant les travaux réalisés pour l'église soit la somme de 2.118,01 € nécessite un virement de crédits à savoir :

- Article 21.318 = autres bâtiments publics = - 2.120 €
 - Article 204.412 : Subvention d'équipement versée = + 2.120 €
- Avis Favorable du conseil

→ Amortissement - durée - - - - - 19/15

Le maire propose un amortissement sur 5 ans pour la participation aux travaux de l'église de Marchaux / Chaudefontaine ; soit 424 € / an à compter de 2020.

Avis favorable du conseil

→ - - - - - 19/16

→ Contrat Porté à une action concertée entre le dep. du Doubs et la CAGB pour la période 2018/2021.

- Après exposé du maire, le conseil :
- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018/2021 pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise le maire à signer le contrat.

→ Divers - - - -

- Les travaux d'écoulement des eaux, ~~de~~ de la Fontaine seront réalisés concomitamment avec ceux relatifs au déclassement de la RD 365.
- Les travaux prévus par la commune de Narchaux / Chaudfontaine concernant l'église (toiture) et le cimetière sont annoncés pour un montant de 261.000 €
- La fibre et le THD : les branchements sont réalisés l'armoire est en attente aussi que l'opérateur ; à suivre pour 2020.

La séance est levée à 20h.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers,

[Signature]

